

## LES « ANCIENNES » ÉLITES ÉCONOMIQUES ET LE CHANGEMENT DE RÉGIME EN TUNISIE : DE L'INCERTITUDE VERS LA CONSOLIDATION POLITICO-ÉCONOMIQUE DES POSITIONS

Bilel Kchouk

De Boeck Supérieur | « Politix »

2017/4 n° 120 | pages 157 à 178

ISSN 0295-2319

ISBN 9782807391260

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-politix-2017-4-page-157.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Les « anciennes » élites économiques et le changement de régime en Tunisie : de l'incertitude vers la consolidation politico-économique des positions

Bilel Kchouk

**Résumé** – Les élites économiques du régime de Ben Ali ont été organiquement liées à son clan et à son système de domination politique. Malgré la décapitation puis l'implosion de ce système, ces acteurs ont réussi à sauver leur position et leur patrimoine. Cette recherche s'intéresse aux stratégies et aux mécanismes ayant permis la survie et le remplacement de ces acteurs. En prenant appui sur une série d'entrevues avec des acteurs stratégiques des deux régimes qui se succèdent, notre enquête démontre que c'est en combinant l'attentisme durant la crise, la saisie des nouvelles opportunités économiques et l'entrisme politique post-Ben Ali que ses élites économiques ont pu survivre au changement de régime et surtout se repositionner comme des acteurs incontournables.

**Mots clés** – Tunisie, crise politique, élites, transition démocratique

Il est certain que la fortune a joué un rôle<sup>1</sup>. » C'est par ces mots que le gouverneur de la Banque centrale tunisienne entame son explication du retour dès 2012, sur la scène économique, d'un certain nombre de grands patrons qui avaient prospéré sous le régime de Ben Ali (1987-2011). Ce début de réponse offre un indice sur les modalités de repositionnement de ces acteurs sur l'échiquier économique du régime néo-démocratique<sup>2</sup> (2011-2016). Les stratégies déployées par ces acteurs sont en effet protéiformes, complémentaires et multidimensionnelles. Elles interrogent les analystes et la littérature politiste dès lors que la question posée à Chedly Ayari soulève un paradoxe : des Tunisiens, par dizaines de milliers, se sont mobilisés en 2010 et 2011 en clamant « *echa'ab yourid isqat al nidham*<sup>3</sup> » menant à la décapitation<sup>4</sup> puis au démantèlement<sup>5</sup> du régime autoritaire de Ben Ali, tandis que l'une de ses colonnes vertébrales est toujours là, plus solide que jamais. Or, si l'on considère un régime dans le sens relationnel que lui donne Tilly, c'est-à-dire l'ensemble des relations liant les principaux agents et structures sociales et politiques – dont les partis, les conglomerats, les syndicats et les réseaux clientélistes afférents<sup>6</sup> –, on en vient à s'interroger sur la manière dont ce pilier que sont les acteurs économiques majeurs a pu s'intégrer au nouveau régime. D'une part, le repositionnement de ces acteurs est influencé par les dynamiques de transformation du régime. D'autre part, ces derniers participent activement à ces mutations en intervenant comme ressource pour des acteurs politiques émergents en quête de légitimation et de relations stables. On observe ainsi une dialectique politique qui se comprend comme un co-conditionnement des trajectoires d'un groupe social<sup>7</sup> et d'un régime en gestation. Cette gestation, passage du régime autoritaire de Ben Ali à un régime néo-démocratique, s'effectue à travers une transition politique incertaine marquée par des difficultés économiques et

1. Entretien avec Chedly Ayari, gouverneur de la Banque centrale tunisienne. Tunis, 2014.

2. Nous utilisons cet adjectif pour signifier la rupture institutionnelle avec le précédent système autoritaire et la structuration formelle que prend le nouveau régime tunisien, davantage que comme une mesure normative ou téléologique du processus en cours.

3. « Le peuple veut/exige la chute du régime/système. »

4. Heydemann (S.), « Après le séisme. Gouvernement économique et politique de masse dans le monde arabe », *Critique internationale*, 61 (4), 2013.

5. Gobe (É.), « Tunisie an I : les chantiers de la transition », *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012.

6. Tilly (C.), *Regimes and Repertoires*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, p. 19.

7. Nous qualifierons l'ensemble de ces élites économiques de groupe social dans la mesure où (1) elles ont des propriétés sociologiques et structurelles (par leurs entreprises) communes ; (2) il existe, entre elles, une reconnaissance mutuelle et des interactions permanentes indiquées par leur activité privée (par exemple, la scolarisation de leurs enfants dans les mêmes institutions françaises de Tunis, puis la poursuite de leurs études universitaires en France ou en Amérique du Nord ; leur proximité notoire et souvent économique avec les quatre grands clubs de football en Tunisie ; l'existence de nombreux liens matrimoniaux qui forgent leur rapprochement) ; (3) elles ont des intérêts économiques partagés et un comportement politique commun. Il ne s'agit pas d'affirmer une homogénéité de groupe sans nuance, mais simplement d'insister sur sa singularité et d'examiner sa mutation post-2011.

sécuritaires. En ce sens, et davantage que la notion de transition démocratique<sup>8</sup>, le concept de transition coordonnée proposé par János Kis<sup>9</sup> rend compte plus justement du processus politique que vit la Tunisie en 2011-2014. Dans cette perspective, la consolidation du nouveau régime a « certainement comme composante centrale l'émergence d'une collusion stable entre "élites" des secteurs stratégiques<sup>10</sup> » et, pour ce qui nous intéresse, celles des sphères politique et économique.

L'objectif de cette enquête est ainsi de cibler les mécanismes conjoncturels qui ont permis à l'élite économique tunisienne d'accompagner et de surmonter le passage d'un régime vers un autre non seulement sans trop de dégâts mais surtout en consolidant sa position privilégiée. Précisons dès à présent les sujets de notre réflexion. Par « élites économiques », nous faisons référence à ces puissants chefs d'entreprise qui ont en commun les propriétés suivantes : ils sont à la tête d'un conglomérat – ou *holding* –, touchant à des secteurs diversifiés, classés parmi les plus grands groupes du pays, et entretenant avec le Palais ou le clan familial de Ben Ali des relations extra-économiques<sup>11</sup>. Si de rares nouveaux joueurs ont émergé sur la scène politico-économique tunisienne depuis 2011<sup>12</sup>, ce sont surtout les grands entrepreneurs ayant survécu, économiquement et politiquement, à cette transition qui intéressent notre enquête. La question de leur dénombrement est avant tout empirique et les critères de sélection obéissent nécessairement à des choix discutables. Pour autant, c'est leur qualité « stratégique » qui est ici visée, dans le sens où leur soutien, sous différentes formes, à

8. Cf. notamment O'Donnell (G.), Schmitter (P. C.), Whitehead (L.), *Transitions from Authoritarian Rule: Southern Europe*, Baltimore, JHU Press, 1986.

9. « Coordinated transition is a multi-actor game that is played with great uncertainty. Its main participants are the emerging progressive sectors of the old, dominant coalition and the emerging extra-institutional opposition. Their cooperation in transforming a situation marked by a legitimization crisis into an ordered transition to a new regime sets the rules for the process of change, guarantees that they are enacted into law, and makes it clear to everybody that the only game to play is that of competing for power and influence according to the transition scenario ». Kis (J.), « Between Reform and Revolution », *East European Politics and Societies*, 12 (2), 1998, p. 370.

10. Dobry (M.), « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse des systèmes démocratiques », in Santiso (J.), dir., *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, 2002, p. 119.

11. Partant de cette définition, les résultats de notre enquête démontrent la prégnance d'un certain nombre de grands conglomérats dont les dirigeants sont Faouzi Elloumi, Abdelwahab Ben Ayed, Mohamed Loukil, Hamdi Meddeb, Taoufik Chaibi, Hedi Jilani, Moncef Sellami, Neji. Mhiri, Moncef Mzabi, Rached Ben Yedder, Tarek Bouchamoui, Lotfi Abdennadher. Ces individus constituent le haut de la hiérarchie de l'élite économique.

12. Par exemple Slim Riahi, un homme d'affaires tunisien, qui rentre en Tunisie en 2011 de son « exil » libyen. Rapidement, il rachète des médias, fonde un parti politique (Union Patriotique Libre), préside le second grand club de football de la capitale (le Club Africain) et développe ses activités économiques en Tunisie. Cf. Gobe (É.), Chouikha (L.), « La Tunisie de la Constitution aux élections : la fin de la transition politique ? », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015. S. Riahi interviendra dans le rapprochement entre le parti islamiste Ennahdha et son rival progressiste Nidaa Tounes pendant la crise politique de 2013. Cf. *infra*.

un régime participe à la légitimation de l'ordre politique<sup>13</sup> et, par voie de conséquence, à celle des autorités en place. En effet, cette qualité stratégique peut être assimilée à des transactions collusives, autrement dit des formes d'« échanges, non nécessairement attentifs à une réciprocité immédiate », souvent « peu légitimes, ou même parfois parfaitement illégitimes », et mettant en relation des « acteurs situés dans des secteurs ou champs différents et autonomes » qui sont « producteurs de légitimité, d'une légitimité qui se révèle en outre décisive pour la bonne "marche" [des] systèmes politiques<sup>14</sup> ». Tant le rôle des grands entrepreneurs pendant la première situation révolutionnaire (décembre 2010-janvier 2011)<sup>15</sup> que leurs stratégies de repositionnement dans l'après-Ben Ali sont au cœur de cette réflexion. L'hypothèse défendue s'énonce comme suit : c'est en combinant l'attentisme durant la crise, la saisie des nouvelles opportunités économiques et l'entrisme politique post-Ben Ali que ces élites économiques ont pu survivre au changement de régime et surtout se repositionner comme des acteurs incontournables. En se basant sur des entretiens semi-directifs<sup>16</sup> avec des acteurs significatifs des secteurs administratifs, politiques et économiques, notre enquête se donne pour objectif d'étudier un cas précis – la Tunisie de 2011-2016 – à la lumière d'expériences précédentes et/ou voisines.

Notre réflexion sera séquentielle dans la mesure où elle cherche à analyser l'activité de ces acteurs dans ses enjeux relationnels et structurels. Dans une première partie, nous reviendrons sur la position et la marge de manœuvre politique de ces acteurs économiques sous le régime autoritaire. En grande partie, ces latitudes et apprentissages expliquent les ressorts de la stratégie attentiste de ce groupe durant les mobilisations de 2010-2011 vécues comme un moment d'incertitude politique. Dans la seconde partie, notre analyse se focalisera sur la

---

13. Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Science Po, 2009. Dans la suite de cette réflexion, nous prendrons appui sur l'analyse de Dobry pour examiner ce que la crise politique induit sur le comportement des acteurs économiques et réciproquement. Nous nous référerons également aux travaux renseignés de J.-P. Cassarino, B. Hibou et S. Erdle sur le cas tunisien, davantage pour les résultats empiriques qu'ils fournissent (notamment dans l'examen des accords économiques internationaux et des mesures des autorités politiques comme cadre d'action des élites économiques sous le mandat de Ben Ali) que pour l'approche conceptuelle qu'ils privilégient.

14. Dobry (M.), « Valeurs, croyances et transactions collusives... », *op. cit.*, p. 110-111.

15. Hmed (C.), « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, 62 (5-6), 2012.

16. Dans le cadre d'une enquête sur la mutation du rôle des acteurs stratégiques dans le passage d'un régime à un autre, trois séjours de recherche ont été effectués en Tunisie (2014-2016) et pour lesquels des entretiens semi-directifs ont été menés avec des acteurs prépondérants de l'ancien comme du nouveau régime. À ce titre, 30 personnalités ont été rencontrées parmi lesquelles des chefs d'entreprises, des banquiers, des hauts fonctionnaires en charge des affaires économiques, des leaders politiques, des députés, des ministres et des ministres-conseillers présidentiels. Pour compléter notre collecte de données, de nombreuses discussions informelles ont également été conduites. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, la plupart des participants ont requis l'anonymat, cela en accord avec le protocole éthique convenu avec notre institution académique. Les entrepreneurs rencontrés, suivant leur degré de proximité avec les figures de l'ancien régime, ont vécu le changement de régime avec plus ou moins d'inquiétude (psychologique, économique, sécuritaire, judiciaire) mais ont généralement prospéré économiquement après 2012.

transition politique comme période d'opportunités conjoncturelles, tant économiques que politiques, pour la consolidation des positions.

## Des collusions qui font système en régime autoritaire

Les élites économiques tunisiennes, sous le règne de Ben Ali, ont les caractéristiques autorisées et recherchées par le régime au sein duquel elles évoluent<sup>17</sup>. Elles sont le produit du verrouillage sécuritaire et des techniques de discipline afférentes, de la compartimentation des secteurs sociaux et de la politique économique orientant la structure des entreprises, elle-même fortement influencée par les accords internationaux<sup>18</sup>. Leur rapport au régime est ambivalent ; il est caractérisé à la fois par un enchevêtrement du privé et des affaires avec le clan au pouvoir, et par un soutien nécessaire mais pas forcément enthousiaste aux décisions émanant du Palais. Ce même Palais garde ces acteurs économiques à distance des sphères politiques. Loin d'être intouchables, ces élites disposent pourtant d'une autonomie sectorielle qui en fait un des piliers du régime. Cette autonomie « n'implique pas [...] la faiblesse ou l'inexistence de transactions collusives stables<sup>19</sup> » avec d'autres secteurs, bien au contraire. Pour reprendre les propos d'un grand entrepreneur, « le monde économique a toujours besoin du monde politique. Un contact avec un ministre, ça sert toujours<sup>20</sup> ! » Ces relations intersectorielles, souvent interpersonnelles, contribuent à l'établissement durable de ces élites dans le régime de Ben Ali. La diversification des activités au sein de leur conglomerat, leur rôle dans les politiques de l'emploi, leurs relations transnationales avec des investisseurs et parfois des acteurs politiques étrangers<sup>21</sup> et leur fonction d'exécution des politiques économiques, fondent également cette assise. Sans prendre la forme d'un groupe d'intérêt<sup>22</sup>, ces acteurs ont tout de même formé un ensemble homogène au moins par les conduites

17. Camau (M.), « Tunisie : vingt après. De quoi Ben Ali est-il le nom ? », *L'Année du Maghreb*, IV, 2008.

18. Hibou (B.), Martinez (L.), « Le Partenariat euro-maghrébin, un mariage blanc ? », *Les Études du CERJ*, 47, 1998 ; Cassarino (J.-P.), « The EU-Tunisian Association Agreement and Tunisia's Structural Reform Program », *Middle East Journal*, 53 (1), 1999.

19. Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 112.

20. Marouane Mabrouk, gendre du président Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

21. Durant le soulèvement populaire qui mène au changement de régime, la ministre française des Affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, se trouve en Tunisie sur invitation de son ami et capitaine d'industrie Aziz Miled, séjournant dans un de ses hôtels et survolant le pays dans un de ses hélicoptères. Le 12 janvier 2011, elle propose à l'Assemblée nationale « le savoir-faire [des] forces de sécurité [françaises], qui est reconnu dans le monde entier, [afin] de régler les situations sécuritaires de ce type », *Le Monde*, 13 janvier 2011 [en ligne], [http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/02/07/michele-alliot-marie-et-la-tunisie-retour-sur-une-polemique\\_1476436\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/02/07/michele-alliot-marie-et-la-tunisie-retour-sur-une-polemique_1476436_823448.html) (consulté le 15 avril 2017).

22. Offerlé (M.), « Groupes d'intérêt(s) », in Filleule (O.), Mathieu (L.), Péchu (C.), dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009. Le régime autoritaire de Ben Ali tolérait l'existence de certains groupes d'intérêts dans la mesure où il maintenait un certain droit de regard et parfois un contrôle plus ou moins intrusif sur l'activité de ces collectifs. Ainsi de la centrale syndicale Union Générale des Travailleurs Tunisiens (cf. Yousfi (H.), *L'UGTT, une passion tunisienne. Enquête sur les syndicalistes en révolution (2011-2014)*, Paris, Karthala, 2015) ou de l'Ordre des avocats (cf. Gobe (É.), *Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011)*, Paris, Karthala, 2013).

politiques. Cette direction homogène est signifiée par un certain nombre de caractéristiques communes dont il convient de synthétiser les plus essentielles à notre démonstration.

### **Des propriétés structurelles communes**

Premièrement, malgré les politiques de privatisations et de fusions/acquisitions prônées par le régime dans la lignée des accords de partenariats internationaux<sup>23</sup>, les groupes industriels privés tunisiens demeurent des « petits joueurs » comparés aux entités publiques ou aux voisins régionaux et continentaux<sup>24</sup>. Comme le précise le gouverneur de la Banque centrale : « En Tunisie, on a de petits capitalistes, pas de grandes fortunes. Ils ne sont pas aventuriers<sup>25</sup>. » La taille relativement petite du marché tunisien, et les restrictions imposées – ou perçues comme telles – par le régime empêchent également ces entreprises de « trop grossir » ; ce qui explique en retour l'absence de « grands capitalistes<sup>26</sup> ».

Deuxièmement, la culture du conglomérat n'est pas le fruit du hasard, mais au contraire une orientation désirée et soutenue par le régime. Dans la quête de la structuration pyramidale du pouvoir, créer des grands champions de l'économie, qui plus est des obligés, permet de renforcer le contrôle sur l'activité économique et les relations entre le travail et le capital. Ainsi, « même si aucune réglementation relative aux conglomérats n'existe dans le droit tunisien, le gouvernement [de Ben Ali] a tenu à rendre les grands entrepreneurs plus sensibles à la possibilité de concentrer leurs activités commerciales<sup>27</sup> ».

Une troisième caractéristique commune à ces grands conglomérats provient de leur dimension familiale. Cette qualité est cruciale dans l'organisation pyramidale des holdings, à l'image de – et en symbiose avec – l'organisation du régime de Ben Ali. Schématiquement, les grands groupes tunisiens sont le produit d'une *success story* qui débute dans les années 1970 lors du tournant libéral restreint du gouvernement Hédi Nouira<sup>28</sup>. Un phénomène similaire aux

23. Hibou (B.), « Banque mondiale : les méfaits du catéchisme économique : l'exemple de l'Afrique subsaharienne », *Politique africaine*, 71, 1998 ; Hibou (B.), « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, 1 (1), 1998 ; Cassarino (J.-P.), « The EU-Tunisian... », art. cité.

24. Cf. notamment *L'Économiste maghrébin* (janvier 2007), *Jeune Afrique* (HS n° 26, 2011) et Sandouly (P.), « Les 500 premières entreprises africaines », *Jeune Afrique* [en ligne], <http://www.jeuneafrique.com/206292/archives-thematique/les-500-premi-res-entreprises-africaines/> (consulté le 15 mars 2016), 2008.

25. C. Ayari, entretien cité.

26. Hibou (B.), « «Nous ne prendrons jamais le maquis». Entrepreneurs et politique en Tunisie », *Politix*, 84 (4), 2008.

27. Cassarino (J.-P.), « Participatory Development and Liberal Reforms in Tunisia: the Gradual Incorporation of some Economic Networks », in Heydemann (S.), ed., *Networks of Privilege in the Middle East: The Politics of Economic Reform Revisited*, New York, Palgrave Macmillan US, 2004, p. 233.

28. Murphy (E. C.), *Economic and Political Change in Tunisia From Bourguiba to Ben Ali*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1999 ; White (G.), *A Comparative Political Economy of Tunisia and Morocco: On the Outside of Europe Looking in*, New York, State University of New York Press, 2001 ; Camau (M.), « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, 30 (1), 2006.

politiques de privatisations marocaines<sup>29</sup> voit le jour en Tunisie : de rares initiés, provenant généralement du public, se lancent dans le privé, fondent leur compagnie, profitent de la circulation privilégiée de l'information, et font progressivement fortune dans l'entrepreneuriat. La structure idéologique, elle, n'a pas évolué ; recouvrant des aspects dirigistes hérités, teintés de conservatisme et de repli sur les acquis. Les actuels chantres du libéralisme sont en pratique demandeurs de protection de l'État et jaloux de leurs entreprises au point de les restreindre au cercle familial. Ces imaginaires économiques<sup>30</sup> se matérialisent par une organisation familiale, parfois clanique, au sommet des conglomérats tunisiens. Dans cette configuration, l'engagement d'un membre de la famille, en particulier le chef, équivaut à celui du clan. Par conséquent, le patrimoine et l'activité du conglomérat sont ceux de la famille et dépendent des bonnes relations avec l'autorité centrale.

Une dernière propriété mérite une attention particulière. Notons que si « souvent l'actionnariat est familial en Tunisie, parfois ce sont des alliances entre les familles » qui fortifient les groupes<sup>31</sup>. Et, à ce niveau, de nombreuses interconnexions existent entre les divers clans formant une galaxie d'intérêts économiques et privés aux ramifications étendues<sup>32</sup>, faisant en sorte que les objectifs et les contraintes des uns sont souvent communs aux autres. Rares sont ainsi les confrontations et plus fréquentes les ententes implicites, avec le président intervenant en arbitre, en dernier recours. Ces ententes économiques sont, dans cette configuration, souvent consolidées par des alliances matrimoniales : « Les mariages sont rarement laissés au hasard, [...] Les alliances obéissent souvent à des considérations patrimoniales. Ou politiques. En jouant les marieuses, les mères tunisiennes remplissent un peu le rôle dévolu aux départements fusion-acquisition des firmes occidentales<sup>33</sup>. »

Pour autant, il ne s'agit pas de nier la concurrence qui existe entre les différents clans conglomérés ni l'hétérogénéité de leur activité comme de l'origine sociale de leur dirigeant, surtout dans un pays où l'origine régionale définit depuis

29. Catusse (M.), *Le temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Éditions de l'IRMC et Maisonneuve et Larose, 2008.

30. Adelhah (F.), « L'imaginaire économique en République islamique d'Iran », in Bayart (J.-F.), dir., *La réinvention du capitalisme : les trajectoires du politique*, Paris, Karthala, 1994.

31. Banquier tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

32. À titre d'exemple, H. Jilani est le chef de l'UTICA, l'organisation patronale au service du régime. Sa fille a épousé Belhassen Trabelsi. Son autre fille a épousé un frère de Ben Ali. Son fils a épousé la fille de H. Meddeb, puissant magnat de l'agroalimentaire. H. Meddeb est associé en affaires avec Sakhr El Materi, gendre de Ben Ali. Ce même S. El Materi est associé à A. Ben Ayed et à A. Miled à travers la banque Zitouna. La fille d'A. Ben Ayed a épousé un fils de Ben Yedder, deux clans économiquement très puissants. A. Miled est associé à M. Mabrouk, autre gendre de Ben Ali, à travers la Banque internationale arabe de Tunisie, etc.

33. Ghorbal (S.), « Que reste-t-il des grandes familles ? », *Jeune Afrique* [en ligne], [http://www.jeuneafrique.com/Articleimp\\_LIN17067queresellim0\\_que-reste-t-il-des-grandes-familles.html](http://www.jeuneafrique.com/Articleimp_LIN17067queresellim0_que-reste-t-il-des-grandes-familles.html) (consulté le 13 mai 2016), 2007



des décennies les rapports de solidarité et de coopération<sup>34</sup>. Sfax, Djerba et le Sahel sont ainsi les creusets les plus représentés parmi les grands acteurs économiques. L'agroalimentaire, les technologies de l'information et les télécoms, le transport ou encore le tourisme représentent ainsi quelques-uns des secteurs où prospèrent et se concurrencent ces acteurs. Jouant sur les alliances – et la protection afférente – avec tel ou tel clan affilié aux gendres et beaux-frères du président, ces élites économiques ont constamment cherché à consolider leur mainmise sur les marchés qu'elles dominaient.

### ***Une nécessaire allégeance au régime autoritaire***

En contrepartie de leur enrichissement et de leur rapprochement avec les autorités, ces acteurs deviennent des obligés du régime et du clan au pouvoir. La conséquence d'une dérive vers un *crony capitalism*<sup>35</sup> est immédiate. On constate ainsi l'émergence d'une « nouvelle bourgeoisie d'affaires insérée » qui s'est « développée avec une extrême rapidité du fait de son insertion dans les différents circuits formels et informels, de sa proximité des centres du pouvoir et de l'utilisation néo-patrimoniale d'institutions publiques ainsi que de la prise de contrôle partielle ou totale d'actifs octroyés de manière discrétionnaire par l'État à des propriétaires privés<sup>36</sup> ».

L'allégeance, qui ne vaut ni adhésion ni engagement sincère, se manifeste de plusieurs manières. La non-opposition franche et l'acceptation silencieuse des décisions venues « d'en haut », même si parfois désavantageuses, constituent les niveaux d'allégeance de moindre degré. Assister aux différentes cérémonies officielles, de gratifications, de discours politiques, de rencontres internationales, etc., ne constitue pas non plus un élan spontané d'allégeance. Le témoignage d'un puissant banquier tunisien<sup>37</sup> est ici éclairant : « Moi, je n'ai jamais adhéré au parti. J'ai été invité quatre fois à la réunion du 7 novembre<sup>38</sup> au Palais. C'était obligatoire, j'étais crispé, on n'a pas le choix. Tous les banquiers, les gros chefs d'entreprise, on est invité. On est sur une liste, on reçoit un carton d'invitation, on le présente à l'entrée du Palais. » Cette technique disciplinaire est à mi-chemin entre le contrôle et la gratification. Le lieu de rencontre, le Palais présidentiel de Carthage, signifie la solennité et le prestige du moment. L'invitation fait office de convocation. Il n'est ainsi pas envisageable de ne pas se rendre à de telles cérémonies. Celles-ci ne sont pas non plus le lieu d'un soutien authen-

34. De Montéry (H.), « Vieilles familles et nouvelles élites en Tunisie », *CHEAM*, Documents sur l'évolution du Monde musulman, Fasc. 3, 8 août 1940 ; Ghorbal (S.), « Que reste-t-il... », *op. cit.*

35. Rijkers (B.), Freund (C.), Nucifora (A.), « Capitalisme de copinage en Tunisie : questions-réponses », *La Banque mondiale* [en ligne], <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/04/03/all-in-the-family-state-capture-in-tunisia-question-and-answers>, 2014 (consulté le 14 octobre 2016).

36. Ben Romdhane (M.), *Tunisie : État, Économie et Société*, Tunis, Sud Éditions, 2011, p. 104.

37. Entretien, Tunis, 2014.

38. Ben Ali ayant pris le pouvoir suite au « coup d'État médical » le 7 novembre 1987, chaque année ce jour a été commémoré, en grande pompe, pour marquer le « Changement ».

tique et libre ; au contraire, elles représentent un passage obligé peu enthousiasmant. Le soutien semi-privé – dans les cercles de pouvoir – ou public – dans les médias – est une procédure comme une autre, un mécanisme si bien ancré et institutionnalisé qu’il en devient banal<sup>39</sup>.

Preuve de l’allégeance des acteurs économiques au Palais, le comportement de leur organisation patronale, l’Union Tunisienne de l’Industrie, du Commerce et de l’Artisanat (UTICA), ressemble davantage à celui d’un appendice de la structuration du pouvoir benalien qu’à celui d’un syndicat de défense des intérêts de ses membres<sup>40</sup>. Il est vrai que l’UTICA est progressivement devenue l’instrument des grands patrons connectés au sommet de l’État<sup>41</sup>, et par la suite, a failli à sa mission de défense des patrons des PME<sup>42</sup>. Pour autant, son rôle prépondérant a été, d’une part, de faire contrepoids au syndicat ouvrier tunisien (UGTT)<sup>43</sup> pour les réformes économiques libérales ; et d’autre part de mettre en œuvre les politiques économiques décidées par le gouvernement.

Malgré la proximité des dirigeants de l’UTICA et du parti présidentiel, l’entrée des hommes d’affaires dans la sphère politique décisionnaire relève davantage de cas exceptionnels que de la règle. Leur élection au Parlement tunisien reste très modeste. Elle n’est pas comparable à la présence des entrepreneurs aux assemblées marocaine<sup>44</sup>, égyptienne<sup>45</sup> ou encore libanaise<sup>46</sup>. Pour le dire autrement, les hommes d’affaires tunisiens n’ont jamais pu – ou cherché à – développer une forme de participation politique autre que celle accordée, voire imposée, par le Palais. Ou, dans les mots de C. Ayari, et « contrairement au Maroc, la politique n’a pas été très *attractive* pour les hommes d’affaires<sup>47</sup> ». En

39. Agir *comme si*, feindre l’adhésion et la foi dans le leader est une modalité de comportement que l’on retrouve dans d’autres régimes autoritaires et d’autres secteurs sociaux. Cf. notamment Wedeen (L.), « Acting ‘As If’: Symbolic Politics and Social Control in Syria », *Comparative Studies in Society and History*, 40 (3), 1998.

40. Hibou (B.), *La force de l’obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 152-156.

41. Preuve de cette imbrication entre le sommet de l’UTICA et l’appareil d’État, les dirigeants du syndicat patronal sont presque systématiquement membres actifs du parti-État, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD).

42. Angrist (M. P.), « Understanding the Success of Mass Civic Protest in Tunisia », *The Middle East Journal*, 67(4), 2013, p. 552. Le même syndicat représente ainsi tout le panel des entrepreneurs tunisiens (des plus puissants industriels aux plus modestes entrepreneurs et artisans) ; pour cette raison, il n’y a en son sein ni convergence des intérêts ni consensus sur les politiques économiques.

43. Erdle (S.), *Ben Ali’s ‘New Tunisia’ (1987-2009): A Case Study of Authoritarian Modernization in the Arab World*, Berlin, Klaus Schwarz, 2010, p. 218.

44. Catusse (M.), *Le temps des entrepreneurs?...*, *op. cit.* ; Bennani-Chraïbi (M.), « “Hommes d’affaires” versus “profs de fac”. La notabilisation parlementaire d’un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (2), 2008.

45. Blydes (L.), *Elections and Distributive Politics in Mubarak’s Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

46. Erdle (S.), *Ben Ali’s “New Tunisia”...*, *op. cit.*, p. 203.

47. C. Ayari, entretien cité.

ce sens, aucun homme d'affaires n'a intégré le gouvernement. Le modèle Rafiq Hariri ou Driss Jettou<sup>48</sup>, riches entrepreneurs qui ont converti leur capital économique en pouvoir politique, est absent de la scène publique tunisienne avant 2011. Si cette élite économique tunisienne est politique, dans le sens où elle participe de l'ingénierie de domination du régime, elle demeure « dépolitisée » dans la mesure où elle ne se mêle pratiquement pas de la décision politique, sauf si le régime la sollicite sur des aspects avant tout économiques et techniques. Si la critique est envisageable, c'est selon les règles et les usages en cours : en toute discrétion et sans confrontation<sup>49</sup>. En définitive, la marge de manœuvre politique dont disposent ces grands patrons n'est autre que celle permise par le régime dans une perspective de légitimation. Leur prospérité économique est soutenue en contrepartie d'une allégeance « sans fausse note<sup>50</sup> » au régime et à son leader.

### **Stratégie attentiste durant la crise révolutionnaire**

La configuration relationnelle entre les puissants entrepreneurs et le Palais décrite jusque-là situe le contexte dans lequel ces derniers évoluent à la veille de la crise politique de 2010-2011. À l'image des élites politiques et des élites sécuritaires<sup>51</sup>, le comportement de ces acteurs ne connaît pas de transformations notables durant l'événement révolutionnaire. Leur position est davantage marquée par l'attentisme, synonyme, pour le régime, de régularité des relations. Malgré la situation de crise politique, le soutien demeure valide dès lors qu'aucun acteur économique ne manifeste de réserve sur les choix du président. Certains affichent même un appui économique infaillible aux décisions présidentielles. Faouzi Elloumi, un des poids lourds de l'économie tunisienne, annonce ainsi le 29 décembre 2010 un projet de 30 millions de dinars<sup>52</sup> pour créer 1 000 emplois à Sidi Bouzid, un des chefs-lieux des mobilisations, entendant ainsi participer à la reprise en main par le régime du cours de la crise politique.

Si les acteurs économiques ont eu conscience de la crise, comme tout un chacun, il semble qu'aucun d'eux n'ait perçu sa gravité. Trois extraits d'entretiens illustrent cette hypothèse. M. Mabrouk, entrepreneur et gendre du président

48. D. Jettou est un homme d'affaires marocain entré en politique et nommé ministre à différents portefeuilles entre 1993 et 2002 pour être finalement appelé par le roi à diriger le gouvernement de 2002 à 2007. R. Hariri était un puissant homme d'affaires libanais. Il a dirigé cinq gouvernements entre 1992 et 2004.

49. Erdle (S.), « Tunisia: Economic Transformation and Political Restoration », in Perthes (V.), ed., *Arab Elites: Negotiating the Politics of Change*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2008.

50. Ministre tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

51. Kchouk (B.), « L'impact de la structuration des relations inter-élitaires en régime autoritaire sur le comportement des acteurs stratégiques en situation révolutionnaire : l'exemple tunisien », communication au colloque de l'Université de Lausanne, *International Conference on Individuals in Political Events*, Lausanne, 16-17 septembre 2016.

52. Environ 15 millions de \$US.

Ben Ali, nous confiait : « J'étais souvent en voyage au début, je n'ai pas vu grand-chose arriver. J'ai juste senti des tensions, rien de plus. Comme il y en a eu par le passé, peut-être un peu plus, quelques manifestations, mais rien de plus. J'avais quelques préoccupations à l'époque, je n'ai pas suivi tout ce qui se passait dans le pays<sup>53</sup>. » Selon un autre chef d'entreprise proche du Palais, « personne ne s'attendait au départ de Ben Ali. À l'époque je travaillais sur une étude prospective. Je ne sentais pas la fin de règne. Jusqu'au 14 janvier, je ne pensais pas une seconde à la fuite de Ben Ali. Personne ne s'y attendait<sup>54</sup>. » Quant à lui, l'un des principaux banquiers de Tunis indiquait : « Entre décembre et janvier, on n'était pas conscient du tout du changement, et c'est le cas de tous les chefs d'entreprise. Le départ de Ben Ali a été totalement inattendu. Le monde économique n'a pas du tout été concerné et n'a rien vu venir non plus, la preuve est simple : aucun argent n'a été retiré [des banques]. Aucun moment ou événement particulier ne nous a permis de nous rendre compte d'un quelconque basculement durant la révolution. Pendant la révolution, j'allais travailler tous les jours de manière régulière. Rien de spécifique en fait<sup>55</sup>. »

Même en considérant l'hypothèse de la dissimulation ou de la falsification des préférences<sup>56</sup>, qui ne trouve ici que peu de justification, les élites économiques n'ont pas « lâché » le régime. Elles n'existent, comme discuté, que par le régime ; elles en sont le produit, le soutien objectif et – occasionnellement – direct. En contrepartie, le régime constitue pour elles la source de leur prospérité. Comme le précise un ancien PDG et chef d'entreprise : « L'élite économique n'a pas lâché Ben Ali. Cette élite était en fait une clique qui tenait par intérêt ou par la peur. Il y avait donc une menace sur cet intérêt<sup>57</sup>. »

Au-delà de leur évaluation de l'événement, ces élites économiques ne disposent pas, en situation de crise, d'un poids décisionnel ni des réseaux actifs à même de faire basculer une révolte dans un sens ou dans l'autre, et encore moins d'intérêt à la chute du régime. « Les acteurs économiques ne sont pas des patriotes, ils s'en foutent, ils sont trop riches, et n'ont pas abandonné le régime. Pourquoi ? Parce que ces fortunes sont récentes, ce sont des nouveaux riches, qui le sont devenus grâce à Ben Ali et son régime, ils sont attachés à maintenir ces privilèges à tout prix<sup>58</sup>. » L'étude de cas tunisien permet dès lors de mettre en perspective certains résultats de la littérature.

53. Entretien, Tunis, 2014.

54. Entretien, Tunis, 2014.

55. Entretien, Tunis, 2014.

56. Kuran (T.), *Private Truths, Public Lies: The Social Consequences of Preference Falsification*, Cambridge, Harvard University Press, 1997 ; Chazel (F.), « De la question de l'imprévisibilité des révolutions et des bonnes (et moins bonnes) manières d'y répondre », *Revue européenne des sciences sociales*, XLI (126), 2003.

57. Entretien, Tunis, 2014.

58. Ancien membre du gouvernement. Entretien, Tunis, 2014.

Le comportement des élites économiques en situation de crise politique a fait l'objet de certaines analyses. Stephan Haggard et Robert R. Kaufman<sup>59</sup> soutiennent qu'une transition politique aurait lieu lorsque la contestation du régime est caractérisée par des protestations de nature économique, la défection des élites économiques et la division du gouvernement en ce qui concerne la distribution des ressources. Dans une logique proche, Elisabeth J. Wood<sup>60</sup> démontre que la mobilisation des marginalisés économiques et sociaux, en touchant aux intérêts des élites économiques, a forcé la libéralisation initiale du régime et jeté les bases du compromis démocratique en Afrique du Sud et au Salvador. Dans cette grille de lecture, la défection des élites économiques contribue à la chute du régime autoritaire contesté. Le régime de Ben Ali ne s'est pas libéralisé, il a plus certainement implosé suite au départ du leader. Ses élites économiques n'ont à aucun moment fait défection. La comparaison avec le cas tunisien invite ainsi à considérer le facteur temps comme variable cruciale du déroulement des événements puisque le départ du leader a été acté quatre semaines après les premiers troubles. En effet, les mobilisations en Tunisie, si elles ont continué – en changeant de nature – après le départ de Ben Ali, ont tout de même été fortement contenues par les décisions des « nouvelles anciennes » autorités politiques<sup>61</sup>. Dans la mesure où l'élan du soulèvement a été entrecoupé par ces coups tactiques successifs, la pression des mobilisations n'a vraisemblablement pas pris l'ampleur suffisante pour nuire significativement aux intérêts des acteurs économiques. Ceux-ci n'ont ainsi pas eu à faire pression sur les acteurs politiques pour réformer le régime.

Pour ces acteurs économiques, le départ de Ben Ali a aussi correspondu au départ de la famille prédatrice des Trabelsi, départ perçu comme l'ouverture de nouvelles opportunités économiques. A. Ben Ayed, un de ces puissants capitalistes d'industrie, résume, après coup, cette perspective : « Nous avons toujours fait face contre vents et marées ; le vent tournera en notre faveur<sup>62</sup>. » Ainsi, l'attentisme des élites économiques durant la crise politique est conditionné à la fois par leurs liens avec le régime garant de leur succès et par la courte durée de la crise précédant le départ de Ben Ali. Le changement de régime entre alors comme paramètre de calcul inédit dans l'activité de ces élites, mais devient également une opportunité économique pour plusieurs d'entre elles.

59. Haggard (S.), Kaufman (R. R.), « The Political Economy of Democratic Transitions », *Comparative Politics*, 29 (3), 1997.

60. Wood (E. J.), « An Insurgent Path to Democracy: Popular Mobilization, Economic Interests, and Regime Transition in El Salvador and South Africa », *Comparative Political Studies*, 34 (8), 2001.

61. Notamment en ce qui a trait au retour empêché de Ben Ali, à la dissolution du parti-État et au choix d'une élection de l'Assemblée constituante.

62. Aouina (H.), « Révolution et recomposition du paysage des groupes privés en Tunisie », *Kapitalis* [en ligne], <http://www.kapitalis.com/afkar-2/13573-revolution-et-recomposition-du-paysage-des-groupes-privés-en-tunisie.html?tmpl=component&print=1&layout=default&pa%E2%80%A6>, 2012 (consulté le 14 octobre 2016).

## La transition politique : une opportunité de consolidation des positions

La fuite de Ben Ali et l'arrivée de nouvelles élites politiques s'accompagnent d'une demande populaire d'exclure l'élite dirigeante précédente. De ce fait et en raison de leur rapport organique avec le régime renversé, le processus de transition politique constitue un environnement incertain pour ces capitaines d'industrie. Il s'agit pour eux, dans un premier temps, d'essayer de protéger leurs acquis, patrimoines et positions. Puis, dans une seconde dynamique, ces acteurs chercheront à se replacer dans le nouveau système politico-économique.

### *Préservation et renforcement des positions économiques*

Les lendemains du départ du président ont vu l'arrestation de nombreux membres de son clan. Les élites économiques du pays, non affiliées par le patronyme à ce clan, ont alors fait face à une configuration politique jusque-là inconnue. Le contexte est caractérisé par un effondrement rapide de toute forme de certitude politique et de confiance dans les réseaux. En raison de leurs liens économiques et matrimoniaux avec le clan présidentiel, les grands patrons ont senti planer sur eux l'ombre des accusations judiciaires.

Ainsi, le premier gouvernement post-Ben Ali établi, le 25 février 2011, une liste de 110 individus membres du clan de Ben Ali/Trabelsi, dont les avoirs sont gelés puis confisqués par l'État. Du fait de l'imbrication des activités des uns et des autres, la menace concerne également les partenaires de ce clan. Les autorités politiques ont en effet, dans la foulée, demandé à toutes les banques tunisiennes de coopérer pour geler les comptes et les avoirs de certains individus proches des Ben Ali/Trabelsi. Cela dit, les ennuis judiciaires vécus par ces grands patrons ont été fortement conditionnés par leur poids économique. « Il est certain que la fortune a joué un rôle. Des gens fortunés sont restés là, ceux-là ont vu d'abord leurs biens confisqués, et maintenant ils les ont récupérés, par exemple Mabrouk<sup>63</sup> ou encore Jilani<sup>64</sup>. Il faut dire qu'il n'y a pas eu de procès retentissant en Tunisie d'hommes d'affaires véreux à qui on a quelque chose à reprocher. À part ceux qui ont fui. D'autres sentent le soufre ou ont un nom qui sent le soufre. Le pire qui a été infligé à ces hommes d'affaires a été de les priver de leur passeport, d'être interdits de voyager. Certains ont vu leurs biens confisqués, puis rendus<sup>65</sup>. » Dans l'attente des conclusions des enquêtes concernant la saisie des biens des Ben Ali/Trabelsi, les incertitudes juridiques et économiques limitent les marges de manœuvre de leurs associés restés en Tunisie.

63. M. Mabrouk, gendre de Ben Ali, cf. *supra*.

64. H. Jilani est un industriel du textile qui est également beau-père de B. Trabelsi, frère de la première dame, et de S. Ben Ali, frère du président Ben Ali.

65. C. Ayari, gouverneur de la Banque centrale. Entretien cité.

La crise politique de 2011 est également marquée par une crise économique et sécuritaire<sup>66</sup> qui porte ses effets, entre autres, sur les élites économiques. « Les grandes entreprises ont connu une situation difficile : les grèves, les augmentations salariales, les fournisseurs en difficultés, les investisseurs étrangers méfiants et en quête de sécurité<sup>67</sup>. » Face à ces incertitudes économiques et judiciaires, les entrepreneurs partenaires du clan présidentiel ont dû adopter, dans un premier temps, des stratégies attentistes. Ces positions sont caractérisées par un retrait partiel du circuit économique synonyme de menace sur la relance économique. « Après la révolution, par peur des confiscations, les hommes d'affaires ont planqué leurs actifs, de plusieurs manières : fuite des capitaux, retraits des fonds, investissement dans l'immobilier, etc.<sup>68</sup>. » Ces précautions ont contribué à ralentir l'économie, permettant à ces acteurs de se présenter, aux yeux des gouvernants, comme partenaires – plutôt qu'adversaires – dans l'optique d'accéder aux revendications économiques populaires<sup>69</sup> et de surmonter les défis socio-économiques<sup>70</sup>. Le discours sur les hommes d'affaires qui doivent rendre des comptes s'est ainsi progressivement mué en un discours de séduction voire de supplication<sup>71</sup>. Au final, en raison de leur utilité pour le retour à l'ordre politique et social, il est aisé de constater l'absence de menaces judiciaires sérieuses sur les élites économiques non affiliées – par le patronyme – au clan Ben Ali/Trabelsi, bien que fortement associées au régime précédent. Mieux encore, la chute de ce régime a été synonyme, pour elles, de nouvelles opportunités économiques.

La mise à l'écart du clan Ben Ali/Trabelsi peut également être analysée comme une conjoncture économique bénéfique pour certains. En effet, « les 220 entreprises confisquées au clan Ben Ali [...] représentaient moins de 1 % de la masse

66. En 2011, certains grands commerces propriétés d'acteurs proches du Palais ont été incendiés et/ou pillés. Similairement, un homme d'affaires opérant dans l'énergie nous confiait ainsi avoir reçu de nombreuses menaces personnelles et des chantages, tandis que son site a subi des sabotages. Les forces de sécurité ont en effet été accaparées par de nombreux troubles sociaux en 2011. Entretiens, Tunis, 2014 et 2015.

67. Banquier d'affaire tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

68. *Idem*.

69. Allal (A.), « Le "prix" de la Révolution en Tunisie », *Savoir/Agir*, 34 (4), 2015, p. 118. Ainsi, H. Meddeb, industriel de l'agro-alimentaire, accélère en 2011 l'ouverture d'une usine laitière à Sidi Bouzid en vue d'employer un maximum de chômeurs dans le cœur géographique des premiers troubles, et cela malgré des pertes sèches programmées puis enregistrées. Entretiens, Tunis, 2015.

70. International Crisis Group, « Tunisie : Relever les défis économiques et sociaux », Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, 124, 2012.

71. C'est le cas du parti islamiste Ennahdha comme de son adversaire devenu partenaire, Nidaa Tounes. Le chef d'Ennahdha, R. Ghannouchi, déclare notamment que les hommes d'affaires « ont un rôle important à jouer en Tunisie » et qu'ils « représentent une partie du peuple et doivent siéger au Parlement », Radio Mosaïque FM, 11 septembre 2014. À ce titre, il a rapidement appelé à lever les interdictions de voyager qui les concernent ; il a organisé des rencontres entre son parti et l'organisation patronale ; il a également réussi à « attirer » certains d'entre eux vers son parti (cf. *infra*). Similairement, le président de Nidaa Tounes, Beji Caid Essebsi, élu président de la République en 2014, s'est largement appuyé sur ces *businessmen* : il a notamment appelé à la « réconciliation économique » avec les hommes d'affaires poursuivis pour corruption (discours du 20 mars 2015).

salariale, mais accaparaient 21 % des bénéfiques du secteur privé<sup>72</sup> », c'est-à-dire une rentabilité sans équivalent dans le pays. Or le retour en fonction de ces entreprises – notamment celles de l'hôtellerie, du ciment, etc. – devenait une nécessité de plus en plus urgente pour les autorités, en raison de la crise économique pressante. Dans un tel contexte, personne d'autre que ces grands patrons n'avait les capacités en termes de savoir-faire, de fonds et de structures rapidement fonctionnelles pour reprendre ces grandes compagnies. Des investisseurs étrangers ont, il est vrai, très modestement, pris des participations dans certains secteurs névralgiques<sup>73</sup>. Mais une forme de protectionnisme économique couplée à une méfiance étrangère vis-à-vis de la situation politique locale<sup>74</sup> a permis aux capitaines d'industrie de se présenter sans alternatives viables. Ainsi, le retrait des Trabelsi a correspondu à une aubaine comprise comme un appel d'air favorable – principalement – pour ces grands patrons.

En récupérant les entreprises Ben Ali/Trabelsi, ces puissants industriels ont également accaparé les circuits et avantages qui leur étaient associés, procédant ainsi à la relative fermeture du marché. Loin de la libre concurrence à la base du principe de l'appel d'offres, il est aisé de constater ici et là des « petits arrangements entre amis » dans le but d'optimiser les intérêts de groupe en l'absence de véritable autorité de contrôle<sup>75</sup>. Ce comportement collectif est en effet hérité de l'expérience sous le régime de Ben Ali au sein duquel ces capitaines d'industrie ont appris à maximiser les intérêts particuliers en maximisant ceux du groupe. Cet héritage est d'autant plus utile dans la Tunisie post-Ben Ali que les biens saisis aux Trabelsi doivent rapidement trouver preneurs. Dans cette course aux reprises, ce sont nécessairement les acteurs les mieux placés – en termes de réseaux et d'accès privilégié à l'information – et dont l'assise économique – en termes de capacité de relance et de fonds d'investissement – est la plus certaine qui sont en position avantageuse. Par conséquent, les mêmes grands patrons ont rapidement réussi à sécuriser et renforcer leurs acquis et parts de marché, entre autres grâce à leur substitution à leurs anciens associés du clan présidentiel. Le changement de régime a ainsi été, surtout économiquement, largement bénéfique aux puissants entrepreneurs ayant prospéré sous le régime de Ben Ali<sup>76</sup>. Lors de l'année 2012, « il s'est produit, à l'évidence, un passage de témoin

72. Rijkers (B.), Freund (C.), Nucifora (A.), « Capitalisme de copinage... », art. cité.

73. Les associés qataris de S. El Materi ont ainsi augmenté en 2012 leur participation dans Tunisiana, l'opérateur cellulaire, devenu depuis Oreedoo. Des banques européennes ont aussi repris des participations dans certaines banques tunisiennes (notamment le Crédit mutuel, banque française, qui reprend fin 2012 les parts de B. Trabelsi dans la Banque de Tunisie). Cela dit, rares sont les exemples de telles ouvertures aux investisseurs étrangers. L'État a surtout favorisé les champions nationaux.

74. Castillo (J.), Renault (T.), « Tunisie : la révolution du Jasmin et après ? », *Natixis Recherche économique*, 433, 2011.

75. Pour une illustration de ces ententes « illégitimes », cf. Aouina (H.), « Révolution et recomposition... », art. cité.

76. Tous les anciens grands patrons évoqués jusque-là ont en effet réussi à étendre et renforcer leurs parts de marché, comme en témoigne l'accroissement systématique de leur chiffre d'affaires. Le classement des



ou, si l'on veut, une redistribution des cartes économiques au profit du capitalisme privé », et par conséquent, « les marches du podium sont prises d'assaut par des groupes privés, qui combinent désormais croissance interne et externe, via rachat d'entreprises, privatisation, internationalisation<sup>77</sup> ».

Parallèlement à cet assaut économique, les grands entrepreneurs ont également cherché à sécuriser leurs intérêts à travers des transactions collusives avec les nouvelles autorités publiques. La procédure de sélection par l'État des repreneurs des entreprises confisquées ne manque pas d'opacité. Les entreprises saisies concernent des secteurs diversifiés. La finance, le tourisme, les télécoms, l'agriculture, l'automobile, la grande distribution, l'industrie de l'extraction sont autant de pans de l'économie à remodeler. Pour organiser la propriété de ces entreprises par l'État et gérer l'investissement public, les autorités créent, en 2011, Karama Holding et la Caisse de Dépôt et de Consignations (CDC). Karama Holding a récupéré les actifs du clan Ben Ali/Trabelsi dont, entre autres, les hôtels et la grande distribution. Progressivement, du fait du laisser-aller et des différents problèmes de gestion, ces actifs se sont dévalorisés. « Certaines entreprises ne se vendraient aujourd'hui même plus pour un dinar symbolique, alors qu'elles valaient vraiment beaucoup. C'est du pur gaspillage<sup>78</sup>. » Du fait de leur complémentarité, la CDC et Karama Holding ont été amenés à collaborer. En 2012, la CDC crée un pôle – CDC développement – pour gérer une partie des actifs de Karama qui lui sont destinés, cela avant qu'un blocage empêche la finalisation du projet. « Le blocage a été soi-disant un problème d'appel d'offres. Alors que c'est un transfert public-public, il n'y avait pas besoin d'appel d'offres normalement. Mais en réalité, il y a eu pression des grands groupes tunisiens, soit pour tuer une entreprise concurrente, soit la reprendre. Un exemple : les hôtels. Tuer la valeur d'un hôtel, pour le récupérer moins cher, c'est une stratégie qui existe. C'est là un exemple de l'influence du monde économique sur le monde politique<sup>79</sup>. »

D'autres indices confirment l'intervention des acteurs économiques dans le processus de décision publique relatif à la gestion des biens saisis. Ainsi, Ahmed Abdelkefi, détenteur du premier opérateur boursier privé tunisien – Tunisie Valeurs – a été nommé président du conseil d'administration de Karama Holding. Le conflit d'intérêt, sous la pression de certains acteurs publics et privés, a été rectifié par... un second conflit d'intérêt. Après avoir démissionné de ce poste, Abdelkefi a été nommé membre du Conseil de surveillance de la CDC,

10 plus grands groupes privés tunisiens en 2012 fait apparaître globalement les mêmes noms que sous Ben Ali : Elloumi, Ben Ayed, Meddeb, Mabrouk, Loukil, Miled, etc. Mechri (H.), « Entreprises tunisiennes: passage de témoin », *L'Économiste maghrébin* [en ligne], <http://www.leconomistemaghrebin.com/2014/01/15/passage-de-temoin/>, 2014 (consulté le 10 octobre 2016).

77. *Ibid.*

78. Directeur au ministère des Finances. Entretien, Tunis, 2015.

79. Directeur au ministère des Finances, entretien cité.

en compagnie de Jalloul Ayed<sup>80</sup>, le précédent ministre des Finances qui a mis en place la CDC. Au sein du même Conseil de surveillance, siègent des capitaines d'industrie qui consolident ainsi leurs relations et accèdent de manière prioritaire aux informations économiques. Rached Meddeb<sup>81</sup> ou encore A. Ben Ayed sont membres de ce Conseil. Autrement dit, de nouvelles collusions intersectorielles ont rapidement pris place, au nom de la « compétence », entre des acteurs politiques nouveaux et des acteurs économiques anciens. Pour cette raison, au sein de ces organismes publics – Karama Holding et CDC –, le processus de décision se perd dans des intérêts particuliers. « Vendre ces entreprises ou les confier à la CDC ne s'est fait sur aucune base connue. Un mélange d'arbitraire et de pression. Jusqu'aujourd'hui, on ne sait pas pourquoi telle compagnie a été vendue et telle autre confiée à la CDC. Il y a donc une opacité dans la décision entre le politique et l'économique. Le tout ralenti par le processus administratif. Par exemple : quand est-ce qu'on fait des appels d'offres et quand est-ce qu'on fait une loi ? On ne sait pas. Ceux qui bloquent sont au niveau du ministère des Finances. Il y a des intérêts divers. Parfois des intérêts personnels<sup>82</sup>. »

C'est ainsi qu'à travers la participation dans les organismes publics de décision, gestion et distribution des parts de l'ancien clan au pouvoir, certains grands patrons ont défendu leur position en augmentant leurs parts de marché ou en nuisant à la concurrence. On assiste, à travers ces nouvelles transactions collusives de plus en plus stables – en l'occurrence entre autorités politiques et acteurs économiques –, à un certain retour à l'ordre qui atténue l'incertitude politique et économique, autrement dit à l'émergence de nouveaux réseaux de consolidation du système politique faite de « reconnaissances mutuelles<sup>83</sup> ». Ces repositionnements se doublent d'une stratégie d'entrisme politique de la part des élites économiques.

### ***Conversion du capital économique en capital politique***

Comme analysé précédemment, les élites économiques du régime de Ben Ali n'ont bénéficié que d'une implication et d'une marge de manœuvre politiques réduites. Le passage d'un régime à l'autre a correspondu à un appel du pied de la classe politique en direction de la classe économique.

Aucun grand patron n'a occupé, sous Ben Ali, de poste politique décisionnel d'importance. Le champ économique a été certes faiblement représenté dans les instances délibératives – comité central du RCD, Parlement, Sénat – ou dans des institutions locales telles les municipalités, mais aucun de ces individus ne

80. J. Ayed, ancien cadre de la City Bank et de la Banque marocaine du commerce extérieur, fondateur de l'opérateur boursier tunisien Axis, a été ministre des Finances de janvier à décembre 2011.

81. Fondateur de la compagnie d'assurances Comet qui appartient désormais au groupe Driss, R. Meddeb est administrateur de la banque tuniso-koweïtienne et membre du Conseil de la Banque centrale de Tunisie.

82. Directeur au ministère des Finances, entretien cité.

83. Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques, op. cit.*, p. 114.

s'est affirmé comme acteur significatif de la vie politique tunisienne. C'est cette « anomalie » que certaines élites économiques vont tenter de rectifier en saisissant l'opportunité de la libéralisation de l'espace politique. Cet espace est, entre autres, un lieu de négociation volatil dont les autorités politiques fixent officiellement les règles, mais qui en pratique est sous influence d'individus capables, par leurs moyens matériels ou relationnels, de faire et de défaire les ententes et les coalitions. Les règles de la concurrence politique sont ainsi rapidement faussées par le jeu des élites économiques. Un exemple illustre cet enjeu.

Au summum de la crise politique faisant suite au second assassinat politique<sup>84</sup> en 2013 et ayant conduit au gel des activités de l'Assemblée constituante, Slim Riahi participe à l'organisation, le 14 août à Paris, de la rencontre entre B.C. Essebsi, alors président du parti séculier Nidaa Tounes et Rached Ghannouchi leader du parti islamiste Ennahdha. Riahi joue ainsi le rôle de médiateur<sup>85</sup> facilitant les négociations. Cette rencontre a scellé une alliance entre les deux grands partis, qui gouvernent ensemble depuis 2015, malgré des idéologies et des campagnes électorales farouchement adverses. Le parti de S. Riahi, l'Union Patriotique Libre, a également fait partie, un temps (2015-2016), de cette coalition au pouvoir, avant de retirer sa participation faute d'entente avec les deux poids lourds de la scène politique tunisienne.

Les élites économiques entrées en politique se comportent, dans un premier temps, comme des intermédiaires qui réclament progressivement plus de place dans la décision politique. À la question de savoir ce qui a permis cet entrisme politique des élites économiques, l'actuel vice-président de l'Assemblée des Représentants du Peuple, offre une réponse pragmatique. « Après la révolution, une idée constante revenait : comment financer les partis ? Les partis ont besoin des hommes d'affaires et de leur argent. Si on accepte ça, on accepte le fait que ces hommes fassent de la politique<sup>86</sup>. » Plus précisément, c'est par peur d'ingérence étrangère, à travers les flux financiers destinés aux partis, que les élites politiques ont préféré les subventions locales des entrepreneurs tunisiens. Le modèle libanais a constitué, aux yeux des nouveaux acteurs politiques, un épouvantail particulièrement repoussant. Pour circonvier à une telle situation, les élites économiques tunisiennes ont été autorisées à participer activement à la structuration de la vie politique. Plusieurs stratégies ont été adoptées dans cette perspective.

La stratégie la plus directe pour influencer la vie publique a été d'intégrer, officiellement, un parti politique. C'est le cas, par exemple, de la plus grande

84. Mohamed Brahmi, député tunisien du Front Populaire a été assassiné le 25 juillet 2013. Avant lui, Chokri Belaïd, avocat et lui aussi membre du Front Populaire a été abattu le 6 février 2013.

85. Schelling (T. C.), *Stratégie du conflit*, Paris, Presses universitaires de France, 1986 [1960], p. 181.

86. Abdelfattah Mourou est le fondateur du parti islamiste Ennahdha. Il en est actuellement le vice-président. Il est également vice-président du Parlement tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

fortune du pays, F. Elloumi. En devenant membre du comité exécutif de Nidaa Tounes en même temps que son argentier, Elloumi, ancien maire RCD à Tunis, devient un acteur incontournable de la scène politique tunisienne. Il est notamment en charge de la mise en place de la structure électorale du parti à travers tout le pays<sup>87</sup>. Interrogé sur cet entrisme politique des acteurs économiques, le fondateur d'Ennahdha a justement pointé du doigt ce personnage : « Il faut dire qu'il y a beaucoup de concurrence pour entrer dans la politique. Un exemple, Faouzi Elloumi qui a clairement déclaré "je paie pour devenir ministre". Ces gens pensent que c'est un droit, qui va avec leur fortune, que d'acquérir du pouvoir politique. Ce qui n'est pas le cas<sup>88</sup>. » Cette réaction dénote de l'agacement du parti islamiste face à l'attraction qu'exerce son concurrent, Nidaa Tounes, sur les hommes d'affaires en quête de repères clairs et de stabilité politique. De nombreux grands patrons ont en effet rejoint le parti destourien à l'instar de Moncef Sallami, un de ces acteurs stratégiques du régime de Ben Ali évoqués en première partie de cette enquête.

Pourtant, ces chefs d'entreprise tunisiens ne sont pas nécessairement alignés exclusivement sur le parti d'Essebsi. Nombre d'entre eux ont rejoint, du moins un moment, les rangs de différents partis, qu'il s'agisse d'adhésion formelle<sup>89</sup>, de rapprochement symbolique et médiatique<sup>90</sup> ou de nomination sur les listes électorales<sup>91</sup>. Certains autres acteurs ont choisi de diversifier le « portefeuille » politique en misant sur plusieurs partis en même temps. En d'autres termes, si durant la « période de décantation », plusieurs acteurs « sages n'ont accepté aucun poste, par peur d'être associés à tel ou tel parti », petit à petit et « sans nécessairement s'afficher, beaucoup de chefs d'entreprise ont arrosé les partis. Peut-être pas de la même manière pour tous. Certains ont allumé plusieurs feux en même temps en se disant : "Je serai avec le gagnant". Un chef d'entreprise a confié une fois : "Celui qui sauve mon capital, je suis avec lui". La Tunisie, ce sont des nouvelles fortunes, sans culture politique particulière. De nouvelles

87. Lefèvre (R.), « Tunisia: a Fragile Political Transition », *The Journal of North African Studies*, 20 (2), 2015, p. 308.

88. A. Mourou, entretien cité.

89. Le parti Afek Tounes affiche ouvertement une forte proportion d'hommes d'affaires en son sein. Cf. le site de la radio Express FM : <http://www.radioexpressfm.com/lire/yassine-brahim-25-des-candidats-d-afek-tounes-pour-les-legislatives-sont-des-hommes-d-affaires-4950> (consulté le 16 février 2016).

90. Ainsi, Hamdi Meddeb, puissant industriel et président du plus grand club de football du pays (l'Espérance de Tunis), a nommé Hafed Caid Essebsi, fils de l'actuel président et leader du parti Nidaa Tounes, à la vice-présidence de l'Espérance, affichant ainsi son parti pris politique et tissant de nouvelles relations privilégiées. Similairement, Hedi Jilani s'est très rapidement (2011) affiché au premier rang du meeting du parti islamiste Ennahdha, jadis banni par le régime auquel participait activement Jilani, notamment par son appartenance – comme député et membre du Comité central – au parti-État RCD. Pour mieux signifier son rapprochement privé avec le leader d'Ennahdha, Jilani a été le premier arrivé au mariage de la fille de R. Ghannouchi (selon notre enquête terrain) : ce sont ces nouvelles ententes semi-privées et semi-publiques qui forgent, elles aussi, le nouvel ordre politico-économique.

91. Par exemple Mohamed Frikha, puissant entrepreneur des télécoms puis de l'aviation, se présente sur les listes électorales d'Ennahdha.

fortunes bâties en une génération. Ces gens n'ont pas envie de perdre cette fortune. Ils n'ont aucune vision politique, juste de l'alignement, de l'opportunisme. Dans la majorité des cas, ils ont travaillé avec le régime de Ben Ali. Il s'agit de se replacer avec le régime qui succède. C'est une question d'intérêt purement personnel<sup>92</sup>. » Au courant des stratégies de remplacement par leur rapprochement avec les partis, ce banquier rapporte la perception et le comportement de ces élites économiques qu'il côtoie dans des cercles privés. Alertés par le manque de visibilité politique, qui constitue pour tout agent économique une contrainte significative, les chefs d'entreprise ont préféré d'abord limiter leur investissement économique puis miser sur les partis de manière diversifiée<sup>93</sup>.

Comme analysé précédemment, la structure des conglomérats qui ont fait la fortune de ces acteurs est fréquemment familiale. Pour cette raison, les fratries constituent des ressources qui sont politiquement instrumentalisées<sup>94</sup>. Dans le nouveau système politico-économique qui se met en place, les structures claniques et oligarchiques héritées du régime de Ben Ali modèlent les nouvelles relations d'allégeance. Si certaines de ces élites économiques « cherchent leur moment de célébrité<sup>95</sup> », c'est surtout l'ouverture au multipartisme libre qui a permis l'entrée des hommes d'affaires en politique, notamment parce que les formations politiques les ont sollicités financièrement. Dans les mots de M. Mabrouk<sup>96</sup> : « Les *businessmen* se rapprochent du pouvoir. Il y a beaucoup de collaboration, bonne ou mauvaise, beaucoup de ponts. Avant, il y avait un seul parti, un seul pont, c'était clair et net. Aujourd'hui, c'est ouvert, il y a plein de partis, donc il y a un flux continu entre les deux mondes, et de l'argent qui circule. »

Indice supplémentaire de l'intervention des acteurs économiques dans la sphère politique, la transformation significative du rôle de l'UTICA<sup>97</sup> rend compte de la redéfinition de son autonomie et du redéploiement de son rôle comme partenaire dans le processus de transition politique. À ce titre, le Quartet du dialogue national composé de l'UTICA, de l'UGTT, de l'Ordre des avocats et de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, a reçu le prix Nobel de la paix

92. Banquier tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

93. Chafik Jarraya, un des grands patrons les plus en vue médiatiquement, n'a cessé de changer de camp au cours de la période de transition, et de clamer haut et fort sa participation financière dans de nombreux partis (de la gauche radicale... au parti islamiste). Depuis 2015, il procède à un « passage en force » au sein de Nidaa Tounes.

94. Pour ne citer que quelques exemples : Selma Elloumi députée, membre du bureau politique de Nidaa Tounes puis ministre du Tourisme est la sœur de Faouzi Elloumi, le puissant entrepreneur évoqué précédemment ; le clan Driss a placé une des filles, Zohra, sur la liste électorale de Nidaa Tounes ; Mohamed Loukil a placé un de ses fils sur les listes électorales d'Ennahdha.

95. M. Mabrouk, gendre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

96. *Idem*.

97. Depuis mai 2011, l'UTICA est présidée par Wydad Bouchamoui, sœur du puissant Hédi Bouchamoui, cité plus haut dans la liste de ces élites économiques ciblées par cette enquête.

en 2015 « pour sa contribution décisive dans la construction d'une démocratie pluraliste en Tunisie<sup>98</sup> ». En effet, suite aux différents blocages politiques survenus en Tunisie en 2013, l'UTICA, en partenariat avec les trois autres grandes organisations sociales, a coordonné le « dialogue national<sup>99</sup> » et a proposé aux formations politiques une feuille de route qui, *in fine*, a permis de désamorcer le conflit politique et de conduire aux élections de 2014 synonymes d'alternance.

En définitive, l'arrivée prépondérante des entrepreneurs dans la sphère politique, si elle caractérise certaines trajectoires personnelles, est aussi une réaction collective à la fermeture du champ politique durant le mandat de Ben Ali. L'organisation économico-clanique a survécu au changement de régime en étant une des clés de l'entrisme politique de ces acteurs et en servant leur stratégie de diversification des risques. Le rôle de ce groupe social a fondamentalement évolué, comme en témoigne l'affranchissement de son syndicat de la mainmise des décideurs politiques. Ces mutations structurelles et relationnelles servent également à consolider les positions et patrimoines acquis sous Ben Ali qui ont résisté à la tempête du changement.

Le parallèle avec la chute du communisme européen semble particulièrement pertinent dans la mesure où certains des pays de cette région ont assisté à la reconversion de la *nomenklatura* dans la sphère économique<sup>100</sup>. L'étude des élites économiques tunisiennes suggère une trajectoire symétrique. Ces dernières ont intégré, assez rapidement, l'espace politique à la chute du régime autoritaire. Une telle symétrie semble trouver son explication dans l'ouverture du marché politique. D'un côté comme de l'autre, le libéralisme – économique en Europe de l'Est et politique en Tunisie – a correspondu à un appel d'air pour des acteurs jusque-là privés d'une telle participation. Dans le régime néo-démocratique post-Ben Ali, les élites économiques ont cherché à transposer leur puissance économique en reconnaissance et en leviers politiques. Jusqu'à la chute du régime de Ben Ali, ces dernières ont certes établi des ponts avec les décideurs politiques, mais ont été interdites de « franchir » ces ponts. En conséquence, dès que l'opportunité de cumuler les deux capitaux – économique et politique – s'est présentée, ces acteurs l'ont saisie, d'abord et avant tout comme stratégie de survie et de préservation de leur position. Dans les pays d'Europe de l'Est, la chute du communisme a mis la *nomenklatura* dans une situation par bien des points comparable au contexte tunisien. La survie politique et

98. The Nobel Prize, « The Nobel Peace Prize for 2015 », [en ligne], [http://www.nobelprize.org/nobel\\_prizes/peace/laureates/2015/press.html](http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2015/press.html) (consulté le 15 avril 2017).

99. Gobe (É.), Chouikha (L.), « La Tunisie politique en 2013 : de la bipolarisation idéologique au "consensus constitutionnel" ? », *L'Année du Maghreb*, 11, 2014. Cf. également Yousfi (H.), *op. cit.* (note 22), chapitre 5.

100. Mink (G.), Szurek (J.-C.), « L'ancienne élite communiste en Europe centrale : stratégies, ressources et reconstructions identitaires », *Revue française de science politique*, 48 (1), 1998 ; Wasilewski (J.), « Hungary, Poland, and Russia: The Fate of Nomenklatura Elites », in Dogan (M.), Hingley (J.), eds., *Elites, Crises, and the Origins of Regimes*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 1998.

économique est passée, souvent, par la conversion des réseaux et des informations privilégiées en acquis économiques. Dans un cas comme dans l'autre, ces acteurs d'un champ se sont convertis dans le champ dont ils étaient privés et qui avait besoin de leur ressource.

Les collusions avec la sphère politique atteignent leur sommet avec le projet de réconciliation économique prôné par le nouveau gouvernement en 2015<sup>101</sup> puis en 2017, projet qualifié par certains de « restauration au sein du processus révolutionnaire<sup>102</sup> ». La transition politique aboutit ainsi à des remises en question des revendications du soulèvement, parmi lesquelles la dislocation du régime précédent compris comme l'ensemble des positions et privilèges acquis illégalement. En cela, il est certain que la « fortune » a souri à certains plus qu'à d'autres.

---

**Bilel Kchouk** est docteur en science politique, diplômé de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur les mutations des régimes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elles se focalisent notamment

sur les transformations et les activités des élites stratégiques de ces régimes dans la chute et la consolidation des systèmes politiques.

**bilel.kchouk@uottawa.ca**

---

101. Marzouki (N.), « La transition tunisienne: du compromis démocratique à la réconciliation forcée », *Pouvoirs*, 156, 2016.

102. Dakhli (L.), « Entre fidélité et réconciliation, quelle place pour la politique dans la Tunisie révolutionnaire ? », *Pouvoirs*, 156, 2016.